

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 3 février 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de coopération éducative et culturelle - Conservatoire de musiques et musée
départemental breton**

—————
**Dans le cadre de l'exposition du Musée Départemental Breton consacrée au
Barzaz Breiz en 2022, un partenariat avec le Conservatoire de Musiques et d'Art
Dramatique de Quimper a été élaboré dont il convient de définir les dispositions dans le
cadre d'une convention de coopération éducative, artistique et culturelle.**

La ville de Quimper et le Conseil départemental du Finistère mettent en œuvre depuis de nombreuses années une politique destinée à favoriser l'accès à la culture, notamment dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique et le Musée Départemental Breton.

Depuis 2018, le Conseil départemental du Finistère a fait l'acquisition de la bibliothèque de la famille Hersart De La Villemarqué, incluant les carnets de collecte du Barzaz Breiz.

Les Archives départementales du Finistère ont sollicité le Conservatoire de Quimper pour accompagner et (re)mettre en musique l'exposition « Barzaz Breiz, le chant de la Bretagne » qui se tiendra du 28 janvier au 31 décembre 2022 au Musée départemental breton.

Le déroulé du projet inclut :

- une séance d'écoute et de visionnage autour des chansons du Barzaz Breiz suivie d'une visite de l'exposition, le jeudi 24 février 2022 à 18h30 ;
- des balades contées et musicales de l'exposition qui s'adresseront aux publics scolaires (12 séances) et aux familles du 15 au 20 mars 2022 ;
- la participation des élèves du conservatoire à la nuit des musées le samedi 21 mai.

Il est proposé un partenariat, le Musée départemental Breton versant à la ville de Quimper une participation financière détaillée dans l'avenant financier à savoir 4 080,30 euros sur un budget global de 8 160,60euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2022.